

Inspection Report under
the *Long-Term Care
Homes Act, 2007*

Rapport d'inspection prévu par
la *Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée*

Long-Term Care Operations Division
Long-Term Care Inspections Branch

Division des opérations relatives aux
soins de longue durée
Inspection des FSLD

Hamilton Service Area Office
119 Cedar Street Suite 403
SUDBURY ON L8P 4Y7
Telephone: (905) 546-8294
Facsimile: (905) 546-8255

Bureau régional de services de
Hamilton
119, rue King Ouest, 11e étage
HAMILTON, ON L8P 4Y7
Téléphone : 905 546-8294
Télécopieur : 905 546-8255

Copie destinée au public

Date du rapport :	N° d'inspection :	N° de registre :	Type d'inspection :
17 décembre 2020	2020_689586_0031	024645-20	Inspection dans le cadre du Système de rapport d'incidents critiques

Titulaire de permis

Foyer Richelieu Welland
655, avenue Tanguay, Welland, ON L3B 6A1

Foyer de soins de longue durée

Foyer Richelieu Welland
655, avenue Tanguay, Welland, ON L3B 6A1

Nom de l'inspectrice

JESSICA PALADINO (586)

Résumé de l'inspection

Il s'agissait d'une inspection menée dans le cadre du Système de rapport d'incidents critiques.

Elle a été effectuée à la date suivante : 15 décembre 2020.

L'inspection suivante a été effectuée dans le cadre du Système de rapport d'incidents critiques : 024645-20 - prévention et gestion des chutes.

Au cours de cette inspection, l'inspectrice s'est entretenue avec les personnes suivantes : directrice générale ou directeur général de l'administration, directrice ou directeur des soins infirmiers, directrice adjointe ou directeur adjoint des soins infirmiers/coordonnatrice ou coordonnateur du recueil de données minimum de la méthode d'évaluation RAI, directrice ou directeur des services financiers, personnel infirmier autorisé et non autorisé.

**Le protocole d'inspection suivant a été utilisé pendant cette inspection :
Prévention des chutes**

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

0 AE

0 PRV

0 OC

0 RD

0 OTA

NON-RESPECT DES EXIGENCES

Définitions

- AE** — Avis écrit
- PRV** — Plan de redressement volontaire
- RD** — Renvoi de la question au directeur
- OC** — Ordres de conformité
- OTA** — Ordres, travaux et activités

Le non-respect des exigences prévues par la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD) a été constaté.

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Émis le 17 décembre 2020.

Signature de l'inspectrice

Rapport original signé par l'inspectrice.